

2021/0064

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16 AVR. 2021

ID : 059-215900358-20210416-20210416_A00059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES AUX ENTREPRISES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres que lors de la séance, en date du 18 janvier 2021, il avait été approuvé la mise en place d'une aide financière d'un montant plafonné à 1 500,00 euros auprès des entreprises du territoire.

Cette aide est conditionnée au fait que les entreprises aient subi une fermeture administrative, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, ainsi qu'une perte différentielle de leurs chiffres d'affaires concernant l'écart de la période 2019/2020.

En ce sens, une convention avec la Région Hauts-de-France a été paraphée, en date du 03 mars 2021, afin que la commune reçoive une délégation exceptionnelle en matière d'aides financières Covid-19 au profit des entreprises implantées sur son territoire.

Monsieur le Maire informe les membres, qu'à ce jour, il a reçu quatre demandes d'aides financières Covid-19 mais qu'il n'énumérera pas le nom de ces entreprises en séance publique. Il précise que tout membre du conseil municipal peut avoir accès aux demandes déposées.

Il signale que trois entreprises ont fourni l'ensemble des éléments demandés et sont éligibles à l'octroi de cette aide financière d'un montant de 1 500,00 euros. Le quatrième dossier doit faire l'objet d'une demande de pièces complémentaires avant toute décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'attribution des aides financières aux entreprises éligibles dont les dossiers sont réputés complets et favorables.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme, 16 AVR. 2021

AVESNELLES, le

Le Maire,

